

Programme d'appoint de l'Ordre des CPA du Québec

Pour qui?

Le programme d'appoint s'adresse aux **professionnels formés à l'étranger** qui ont des connaissances avancées en comptabilité et dont l'expérience et la formation démontrent qu'ils maîtrisent ou ont déjà maîtrisé une partie des compétences exigées des CPA.

Ce programme est offert en **français seulement**, il est donc recommandé aux personnes ayant démontré leur maîtrise du français.

Pourquoi?

Le programme d'appoint sert à renforcer certaines compétences ainsi qu'à mettre à jour les connaissances déjà acquises et il n'est proposé que dans certains cas. Il peut également être combiné à certains cours universitaires préalables.

Son objectif est de vous permettre de débiter le Programme de formation professionnelle (PFP) CPA par la voie du **programme national CPA** en ayant acquis les mêmes compétences que les autres candidats à la profession.

Le principal avantage du programme d'appoint est de permettre aux demandeurs expérimentés d'accéder **plus rapidement** et à **moindre coût** au PFP CPA, puisqu'il est axé sur l'actualisation des compétences déjà maîtrisées.

Sessions du programme d'appoint

L'Ordre pourrait vous suggérer de vous inscrire à une ou plusieurs sessions du programme, selon votre expérience et votre formation antérieures.

- **Introduction à l'analyse de cas – Cas ASAP**
Gratuite et facultative
- **Information financière** | 250 \$ + taxes
- **Certification** | 250 \$ + taxes
- **Comptabilité de gestion** | 200 \$ + taxes
- **Finance** | 200 \$ + taxes
- **Stratégie et gouvernance** | 200 \$ + taxes

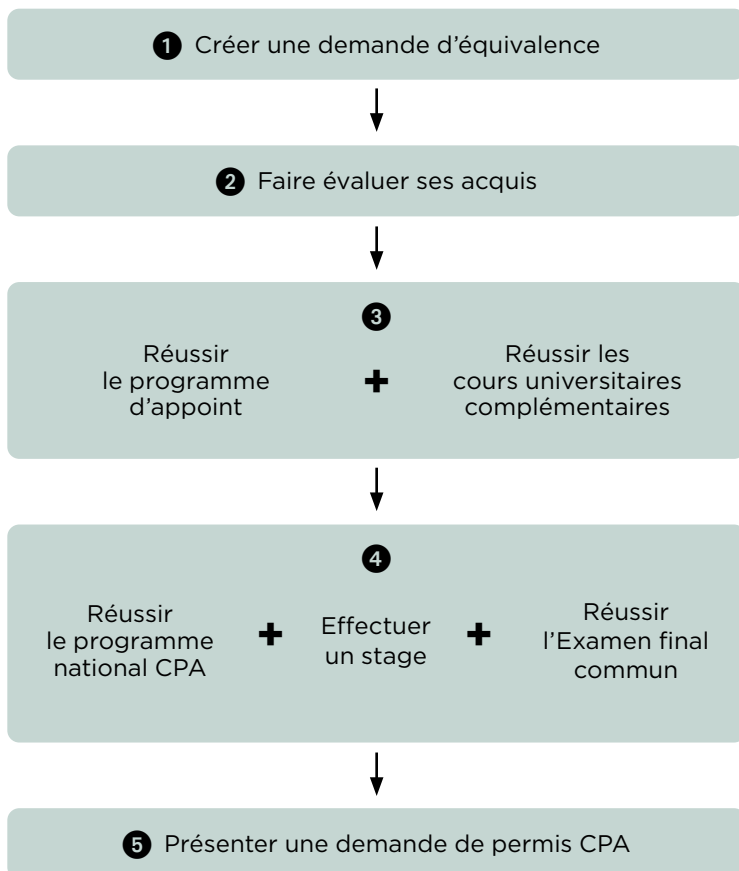
Chacune des sessions comprend :

- Des **activités pédagogiques interactives** afin de tester vos connaissances;
- Des **présentations** expliquant la théorie derrière les concepts abordés, un **manuel du participant** et des **fiches** résumant le contenu;
- Un **questionnaire d'évaluation** en fin de parcours, constitué de questions à choix multiples.

Caractéristiques du programme

- Le programme d'appoint peut être commencé **à tout moment durant l'année et à distance**, car il est offert **en ligne, en différé**.
- Les sessions peuvent être suivies **à votre rythme**, mais toutes les sessions qui vous sont recommandées doivent être terminées dans un délai de **deux ans**.
- Votre réussite du programme d'appoint et des autres préalables exigés par l'Ordre vous permettra d'accéder au **programme national CPA dispensé au Québec**. À moins d'une rare exception, cette formation ne vous permettra pas de vous inscrire au DESS des universités reconnues par l'Ordre ou d'accéder au programme national dispensé dans les autres provinces ou territoires canadiens.

Équivalence de formation avec le programme d'appoint



Inscription

Pour savoir si vous êtes admissible au programme d'appoint, vous devez soumettre une demande d'analyse de votre dossier sur notre [site Web](#) en y incluant tous les documents exigés, sauf la liste des cours préalables. Le permis d'études canadien n'est pas exigé pour s'inscrire au programme.

Une fois l'analyse de votre dossier terminée, nous communiquerons avec vous pour vous indiquer si vous êtes admissible ou si nous vous recommandons de suivre des cours universitaires préalables.

Important

L'inscription à une ou plusieurs sessions du programme d'appoint ne donne pas droit à un crédit d'impôt et n'est pas admissible aux programmes de prêts et bourses du gouvernement.

Ce programme ne peut se substituer aux cours de 3 crédits offerts en milieu universitaire et l'accompagnement de l'Ordre pendant le programme est minimal.

Avec la participation financière de :

Québec 